



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION AVEC LE FESTIVAL DE  
MARNE POUR L'ORGANISATION D'UN  
CONCERT LE 16 OCTOBRE 2019**

**DÉCISION N° AU-19-292  
EN DATE DU 29 JUILLET 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association Festi'Val de Marne, représentée par Monsieur Denis Collinot, dont le siège social est situé 79/81, avenue Daniel Casanova – Porte D – 94 200 Ivry-sur-Seine – pour l'organisation d'un concert de Jean-Louis Murat, le mercredi 16 octobre 2019, dont le montant de participation aux cachets des artistes est fixé à 4 600 € (quatre mille six cents euros) Nets ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2019-2020.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association Festi'Val de Marne, représentée par Monsieur Denis Collinot, dont le siège social est situé 79/81, avenue Daniel Casanova – Porte D – 94 200 Ivry-sur-Seine – une convention pour l'organisation d'un concert de Jean-Louis Murat, le mercredi 16 octobre 2019, dont le montant de participation aux cachets des artistes est fixé à 4 600 € (quatre mille six cents euros) Nets ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190729-lmc1H6530H1-AR Date de réception en Préfecture : 29/07/2019 Date de Publication : 29/07/2019
---

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

***Signé***

**Odile SÉGURET**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20190729-lmc1H6530H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 29/07/2019  
Date de Publication : 29/07/2019